Paramétrage automobile IDCC 1090 CONNECT 2023

SOMMAIRE

1.	CONTEX	ХТЕ	4
2.	METTR	E EN PLACE LA CONVENTION COLLECTIVE IDCC 1090 DANS LE DOSSIER	4
3.	GRILLES	S DES SALAIRES CONVENTIONNELS	4
	3.1 Quell	es sont les grilles de coefficients hiérarchiques mises en place dans le logiciel ?	4
	3.2 Quell	es sont les valeurs affectées à ces coefficients ?	5
	3.3 Comr	nent affecter un coefficent hiérarchique et le salarie conventionnel à un salarié ?	5
4.	GESTIO	N DES CONGÉS PAYÉS D'ANCIENNETÉ	6
	4.1 Comr	nent sont gérés les congés payés d'ancienneté ?	6
	4.2 Comr	nent mettre en place les congés payés d'ancienneté pour un salarié ?	6
5.	GESTIO	N DU MAINTIEN DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL	7
	5.1 Comr	nent est géré le maintien de salaire pour les salariés en arrêt de travail ?	7
	5.2 Comr	nent mettre en place le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail?	7
	5.2.1	Indiquer que les salariés sont maintenus en cas d'arrêt	7
	5.2.2	Renseigner une absence en cas d'arrêt de travail	8
6.	CONTEX	XTE DE LA MISE À JOUR DU 29/11/2023	9
	6.1 Que f	ait le programme ?	10
	6.1.1	Modification de l'organisme IRP AUTO	
	6.1.2	Mise à jour des modèles de bulletin	
	6.1.3	Les données de mutuelles	
	6.1.4	Les données de prévoyances supplémentaires	
	6.1.5	Recodification des codes données, ligne et profils de cotisations	
	6.1.6	Création de nouveau profils de cotisations de prevoyance	
	6.1.7	Création de nouveau profils de cotisations de prévoyance Frais de santé (Mutuelle)	
	6.1.8	Création de profils de cotisations pour la prevoyance supplémentaire	
	6.2 IDCC	1090 : changement des cotisations de prévoyance	14
	6.2.1	Mise à jour des taux de prévoyance au 01/01/2024	
	6.2.2	Codes de base assujettie des prévoyances RPO	
	6.2.3	Cotisation CESA : dispatche en codes 11 et 13	
	6.2.4	Les frais de santé	
	6.2.5	Prévoyance supplémentaire GSP	
7.	CHANG	EMENT FICHE DE PARAMÉTRAGE IRP AUTO 2024	
	7.1 IDCC	1090 : changement des cotisations de prévoyance	
	7.1.1	Mise à jour des taux de prévoyance au 01/01/2024	
	7.1.2	Codes de base assujettie des prévoyances RPO	
	7.1.3	Cotisation CESA : dispatche en codes 11 et 13	
	7.1.4	Les frais de santé	
	7.1.5	Prévoyance supplémentaire GSP	

8.	MISE À .	IOUR 7.01	23
	8.1 Les pr	imes mise en place en 7.01	23
	8.1.1	Prime formation qualification et Majoration salaire	23
	8.1.2	Prime d'intégration	24
	8.1.3	Prime de suppléance	25
9.	MISES E	N PLACE EN 7.10	25
	9.1 Indem	nités de panier	25
	9.1.1	Comment saisire des indemnité de panier ?	25
	9.1.2	Que fait le programme ?	26

1. CONTEXTE

Le paramétrage automobile de la convention collective nationale des services de l'automobile (commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexes, contrôle technique automobile, formation des conducteurs auto-écoles CNPA) - code **IDCC 1090** concerne les entreprises relevant des activités indiquées dans le tableau çi dessous.

Code	Libellé	Code	Libellé
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	7120A	Contrôle technique automobile
4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	7711B	Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers
4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.
4540Z	Commerce et réparation de motocycles	8553Z	Enseignement de la conduite
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	8559B	Autres enseignements
4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques

2. METTRE EN PLACE LA CONVENTION COLLECTIVE IDCC 1090 DANS LE DOSSIER

Pour utiliser le paramétrage mis en place pour la convention collective IDCC 1090, le dossier doit être paramétré avec le secteur d'activité **AUTO.STD** - AUTOMOBILE et être associé à la convention collective IDCC 1090.

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Entreprise

ÉTAPE 2 : aller sur l'onglet Règles sociales et fiscales

ÉTAPE 3 : dans l'onglet Général, dans la zone "Conventions collectives", cliquer sur

ÉTAPE 4 : sélectionner la convention collective **1090.STD** - nationale des services de l'automobile (commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexes, contrôle technique automobile, formation des conducteurs auto-écoles CNPA)

ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

3. GRILLES DES SALAIRES CONVENTIONNELS

3.1 Quelles sont les grilles de coefficients hiérarchiques mises en place dans le logiciel ?

Il existe 3 grilles de coefficients hiérarchiques présentes dans **Paramètres/Bulletin de salaire/ Conventions collectives** sur le code **1090.STD** :

- 1_OUVRIER_EMPLOYE.STD SALAIRES MINIMA OUVRIERS ET EMPLOYES
- 2_AGENT_MAITRISE.STD SALAIRES MINIMA AGENTS DE MAITRISE

- 3_CADRE.STD - SALAIRES MINIMA CADRES

3.2 Quelles sont les valeurs affectées à ces coefficients ?

En **Accueil/Informations/Général**, dans l'onglet **Valeurs conventionnelles**, une valeur de salaire minimale est associée à chaque coefficient hiérarchique.

Pour connaitre les valeurs des salaires minimums :

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Général

ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet Valeurs conventionnelles

ÉTAPE 3 : cliquer sur 🕒 devant AUTO.STD – AUTOMOBILE

ÉTAPE 4 : cliquer sur 🕒 devant "Grille des salaires"

ÉTAPE 5 : cliquer sur la grille des salaires souhaitée

ÉTAPE 6 : les valeurs sont indiquées pour chaque échelon

🍝 Tous	01/01/2020 🗘 📅 🛅 🔿 💸
O CALL AUTOMOBILE	Divers pour cotisations Taux généraux Taux accident du travail Barèmes Valeurs conventionnelles Jours F
 I090.STD - nationale des services de l'automobile (commerce et ré Grilles des salaires 1_OUVRIER_EMPLOYE - SALAIRES MINIMA OUVRIERS ET 2_AGENT_MAITRISE - SALAIRES MINIMA AGENTS DE MAI 3_CADRE - SALAIRES MINIMA CADRES 	Code 1_OUVRIER_EMPLOYE STD Libellé SALAIRES MINIMA OUVRIERS ET EMPLOYES Commentaires
TRZ - Grille d'ancienneté Grille de maintien de salaire	Rechercher
VRP.SID - VRP	Coefficient hiérarchique Saisie € / mois (151,67 h)
	1 1539,00
	2 1554,00
	3 1571,00
	4 1592,00
	6 1651.00
	7 1682,00
	8 1733,00
	9 1789,00
	10 1829,00
	11 1878,00
	12 1926,00

3.3 Comment affecter un coefficent hiérarchique et le salarie conventionnel à un salarié ?

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Informations/Salariés

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

- ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Situation
- ÉTAPE 4 : dans la zone "Grille conventionnelle", choisir la grille selon le statut du salarié

ÉTAPE 5 : dans la zone "Hiérarchie", choisir l'échelon du salarié

(Filtres Présents entre 01/01/2020 et 31	GARAGE AUTOMOBILE MENSUEL FONTAINE 🖺 🔿 🖌 🔅
	Ordre de présentation des sal Matricule Nom	Etat civil Contrat Situation Règles sociales Règles fiscales Valeurs Gestion du temps Cotisations Règlements Affectations Déclarations Notes
	Rechercher	Entrée / Sor 3 Date d'entrée 01/04/2007 🙀 Date de sortie _/_/_
2	APPRENTI - FLORIN Thomas CADRE - BOUMBO Francis CDD - UMBONS Grantin	Ancienneté Date d'ancienneté La date d'ancienneté correspond à la date d'entrée
	GERANT - ROUE Jean MAITRISE - MOULIN Louis	Ajustements d'ancienneté
	MENSUEL - FONTAINE Jacques	Convention collective inationale des services de l'automobile (commerce et reparation de l'automobile, du cycle et du mor en provincie connexes, cont v unit of a convention collective convention collective connexes, cont v unit of a convention collective convention collective convention conventi
		Statut catégoriel conventionnel Ouvrier
		Emploi DEPANNEUR REMURQUEUR V Code PCS-ESE (INSEE) 634c V Complément PCS-ESE V

ÉTAPE 6 : enregistrer avec la disquette

4. GESTION DES CONGÉS PAYÉS D'ANCIENNETÉ

4.1 Comment sont gérés les congés payés d'ancienneté ?

Des congés payés supplémentaires pour ancienneté sont acquis par les salariés au-delà d'un nombre d'année d'ancienneté :

- 1 jour après 20 ans
- 2 jours après 25 ans
- 3 jours après 30 ans

En Accueil/Informations/Général, dans l'onglet Valeurs conventionnelles, la grille d'ancienneté CP_ANC_1090.STD - CP ANCIENNETE – IDCC 1090 indique le nombre de jours de congés payés acquis par le salarié en fonction du nombre d'année d'ancienneté.

🍝 Tous			72						
AUTO.STD - AUTOMOBILE	Div	ers pour c	otisations	Taux générau	x Taux ac	ident du travail	Barèmes	Valeurs conventionnelles	
⊖ 3 1090.STD - nationale des services de l'automobile (commerce et ré		Codo CP	ANC 1090		STD				
 Grilles des salaires 		coue							
1_OUVRIER_EMPLOYE - SALAIRES MINIMA OUVRIERS ET	L	ibellé CP	ANCIENNE	TE - IDCC 1090					
2_AGENT_MAITRISE - SALAIRES MINIMA AGENTS DE MAI	Con	nmentaires	5						
3_CADRE - SALAIRES MINIMA CADRES									
TRZ -									
⊖ Grille d'ancienneté									
CP_ANC_1090.STD CP ANCIENNETE - IDCC 1090									
Grille de maintien de salaire		ANCIE				NOMBRE	DE JOUR DE	E CP	
VRP.STD - VRP		Moins de	e 20 ans						0,00
		De 20 à	24 ans						1,00
		De 25 à	29 ans						2,00
		30 ans e	t plus						3,00

4.2 Comment mettre en place les congés payés d'ancienneté pour un salarié ?

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Informations/Salariés

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

- ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Gestion du temps
- ÉTAPE 4 : aller dans l'onglet Congés payés
- ÉTAPE 5 : dans la zone "Congès payés ancienneté", chosir le mois sur lequel doit s'ajouter le congès payés supplémentaire acquis
- ÉTAPE 6 : dans la zone "Nombre de jours par an", aller chercher la donnée JCP_ANC_1090.STD J CP ANCIENNETE – IDCC 1090

ÉTAPE 7 : enregistrer avec la disquette

Paramétrage automobile IDCC 1090

Filtres Présents entre 01/01/2020 et 31/01/2020	GARAG	E AUTOMO	BILE	MENSUEL		FO	NTAINE	8	Ð /	0
Ordre de présentation des salariés		•								_
	Etat civil	Contrat	Situation	Règles s	sociales	Règles fisca	les Valeurs	Gestion	du tem	nps 📃
Rechercher	Général	Congés	s payés	Valeurs	Règles (d'absence				
	Acquisit	tion des co	ngés payé	5					_	
APPRENTI - FLORIN Thomas		Mo	ois de clôtu	ire des CP	Mai			•		
CADRE - BOUMBO Francis		Pér	iodicité d'a	acquisition	A chaqu	e bulletin				
CDD - LIVRONS Corentin		M	éthode de	décompte	Jours ou	ıvrables (2,5 j	jours par mois)		1	
SERANT - ROUE Jean		De	anata diami	-	Aucun			_]	
MAITRISE - MOULIN Louis		PI	orala d'en	ree-sorue	Aucun					
S MENSUEL - FONTAINE Jacques	Prise de	es congés p	oayés ——						_	
		Cong	és payés a	ncienneté	JCP app	liqué sur le m	ois de l'ancienn	neté 🔻 🔻		
		Nor	nbre de jo	urs par an		JCP_ANC_10	90.STD	•		
		Repo	ort des con	gés payés						
	Valorisa	ation des co	ongés paye	śs — —						
		Règle	de calcul d	es congés	Choix le	plus avantag	eux	~		
		Règle d	le calcul du	u maintien	Jours m	oyens		•		
		Base d	le calcul du	u maintien	Mois en	cours]	
		Taux	de rémun	ération CP	10%]	
			Brut de	référence		5283	3,00€			
	F	Régularisati	on en fin o	le période	~					

5. GESTION DU MAINTIEN DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

5.1 Comment est géré le maintien de salaire pour les salariés en arrêt de travail ?

Au-delà d'un an d'ancienneté (au 1er jour de l'arrêt), un maintien de salaire est prévu par la convention collective en cas d'arrêt :

- 45 jours continus ou non pour les non-cadres
- 90 jours continus ou non pour les cadres

A partir du 46e jour pour les non-cadres et du 91e jour pour les cadres, c'est le régime de prévoyance qui doit être appliqué.

En **Accueil/Informations/Général**, dans l'onglet **Valeurs conventionnelles**, la grille de maintien de salaire **MAINTIEN_1090.STD** – MAINTIEN DE SALAIRE – IDCC 1090 indique le nombre de jours de maintien de salaire à 100% pour les salariés cadres et non cadres.

Tous	01/01/2020 📮 📅	E 🗇 🦸			
AUTO.STD - AUTOMOBILE	Divers pour cotisa	tions Taux généraux Taux acc	ident du travail Barèmes	Valeurs conventionnelles	Jours Fériés
	Code MAINTI	N 1090 STD		-	
Grilles des salaires	Code				
Grille d'ancienneté	Libellé MAINTI	IN DE SALAIRE - IDCC 1090			
 Grille de maintien de salaire 	Commentaires				
MAINTIEN_1090.STD MAINTIEN DE SALAIRE - IDCC 1090					
VRP.STD - VRP					
			CATEGORIE		
		Non cad	res	Cadre	s
	ANCIENNETE	DUREE MAINTI	EN 100%	DUREE MAINT	IEN 100%
	Moins d'un ar		0,00		0,00
	Un an et plus		45,00		90,00

5.2 Comment mettre en place le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail?

5.2.1 Indiquer que les salariés sont maintenus en cas d'arrêt

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Entreprise

ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet Valeurs

ÉTAPE 3 : aller dans le thème **ARRÊT DE TRAVAIL**

ÉTAPE 4 : mettre "OUI" sur les données pour le maintien dans la colonne "Saisie"

ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

Inform	natio	ns générales	Règles sociales e	t fiscales	Valeurs	Gestion du temps	Organismes	Règlemen	its			<
Do	nnée	es établisseme	ent Barèmes	Valeurs	conventionne	elles Compléments						
Θ	<u>a</u> -	Tous										^
		🍊 Salaire de b	ase									_
		🍈 Absences										
	Θ	🍈 Arrêt de tra	vail									
		🍝 Maladie										
		🍝 Acciden	t du Travail									
		🍝 Materni	té - Paternité									~
(-) F	iltre	s										
	Donné	ées ayant une va	aleur établisseme	nt 🔽 Do	onnées ayant	une valeur générale	, collective 🔽	Données sa	ans valeur			
		Rechercher										
	9	Code			Libellé		Saisie	Donnée	Valeur		9	1
	*	COEF_IC.STD	COEF INDEM. CO	OMPLEM.	MALADIE / A	Т			1,00	-	\triangleright	
	TP	SUBRO_AT.S1	MAINTIEN DU S	ALAIRE P/	AR L'EMPLOY	EUR (acc. du travail)	Oui				9	
	(P	SUBRO_MAL.	MAINTIEN DU S	ALAIRE P/	AR L'EMPLOY	EUR (maladie)	Oui				\supset	
	CP	SUBRO_MAT.	MAINTIEN DU S	ALAIRE P/	AR L'EMPLOY	EUR (maternité)	Oui				\supset	
	T P	SUBRO_PAT.5	MAINTIEN DU S	ALAIRE P/	AR L'EMPLOY	EUR (paternité)	Oui				9	

Si tous les salariés ne sont pas maintenus en cas d'arrêt, il est possible de l'indiquer directement dans la fiche salarié en **Accueil/Informations/Salariés**, onglet **Valeurs**, thème **ARRET DE TRAVAIL**.

5.2.2 Renseigner une absence en cas d'arrêt de travail

Renseigner une absence pour arrêt de travail si le module des absences est activé (Méthode préconisée)

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Absences" dans le menu ruban

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Ajouter un arrêt de travail"

ÉTAPE 5 : choisir le type d'arrêt

ÉTAPE 6 : compléter la saisie de l'arrêt de travail

ÉTAPE 7 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 8 : cliquer sur "OK" dans la fenêtre des absences

Dans le bulletin de salaire, le maintien de salaire se déclenche automatiquement si le nombre de jours d'arrêt maladie maintenu n'est pas dépassé.

	Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Montant
B	SALAIRE DE BASE	151,67		1789,00		
₿	HEURES ABSENCE MALADIE	50,00	-11,7953	-589,77		
₿	MAINTIEN SALAIRE 100%	10,00	58,977	589,77		
B	POUR INFO : H SMIC RAG/MAL/AF			151,67		
۲	TOTAL BRUT			1789,00		
۲						
R	MALADIE TS	1789,00			7,00 %	125,23
R	SOLIDARITE AUTONOMIE TS	1789,00			0,30 %	5,37
R	VIEILLESSE TA	472,83	6,90 %	32,63	8,55 %	40,43
R	VIEILLESSE TS	1789,00	0,40 %	7,16	1,90 %	33,99
R	ACCIDENT DE TRAVAIL TS	1789,00			2,50 %	44,73
R	ALLOCATIONS FAMILIALES TS	1789,00			3,45 %	61,72

Renseigner une absence pour arrêt de travail manuellement dans le bulletin de salaire

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller sur dans l'onglet Valeurs mensuelles

ÉTAPE 4 : aller dans le thème "Absences"

ÉTAPE 5 : saisir les absences sur le type d'absence rémunérée concerné

ÉTAPE 6 : aller dans le thème "Arrêt de travail"

ÉTAPE 7 : saisir le nombre de jours calendaires d'arrêt de travail sur une des données suivantes :

- MAINTIEN_NBJ_ACCTRAV.STD NB DE JOURS CALENDAIRES D'ARRET ACC. TRAV / MAL PROF
 - MAINTIEN_NBJ_MALADIE.STD NB DE JOURS CALENDAIRES D'ARRET MALADIE

ÉTAPE 8 : aller dans l'onglet Bulletin

	Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Montant
B	SALAIRE DE BASE	151,67		1789,00		
₿	HEURES A 125%	15,00	14,7441	221,16		
₿	HEURES ABS. ACCIDENT TRAVAIL	35,00	-11,7953	-412,84		
B	MAINTIEN SALAIRE 100%	5,00	82,568	412,84		
B	POUR INFO : H SMIC RAG/MAL/AF			166,67		
۲	TOTAL BRUT			2010,16		
۲						
R	MALADIE TS	2010,16			7,00 %	140,71
R	SOLIDARITE AUTONOMIE TS	2010,16			0,30 %	6,03
R	VIEILLESSE TA	472,83	6,90 %	32,63	8,55 %	40,43
R	VIEILLESSE TS	2010,16	0,40 %	8,04	1,90 %	38,19
R	ACCIDENT DE TRAVAIL TS	2010,16			2,50 %	50,25
R	ALLOCATIONS FAMILIALES TS	2010,16			3,45 %	69,35

ÉTAPE 9 : valider le bulletin

6. CONTEXTE DE LA MISE À JOUR DU 29/11/2023

Les fiches de paramétrage de l'IRP AUTO font état de plusieurs contrats de prévoyance pour plusieurs statuts salariés :

- Cadre
- Art36 (Agent de maitrise)

- ETAM
- Ouvriers
- Apprentis

Pour répondre au mieux aux fiches de paramétrage, les profils, les lignes et les données ont été modifiés.

En janvier 2024, de nouvelles modifications seront apportées. Cette mise à jour permet d'anticiper les prochains changements.

Aucune manipulation n'est nécessaire.

6.1 Que fait le programme ?

6.1.1 Modification de l'organisme IRP AUTO

Tous les nouveaux profils seront rattachés à l'organisme IRP Auto dans une mise à jour ultérieure. Seuls les profils supplémentaires ne sont pas cochés par défaut.

6.1.2 Mise à jour des modèles de bulletin

Les modèles de bulletin sont mis à jour pour ajouter les nouvelles lignes.

6.1.3 Les données de mutuelles

Les données de mutuelles sont désormais placées au niveau Général.

Elles restent redéfinissables au niveau Entreprise et/ ou Salarié.

6.1.4 Les données de prévoyances supplémentaires

Par défaut les données de taux de prévoyances supplémentaires sont à 100% patronal.

Il est possible d'appliquer maximum 20 % au salarié.

Dans ce cas, aller en **Salaires/Entreprise/Modification** sur l'onglet **Organismes** puis **Taux établissement** et modifier les taux à appliquer.

6.1.5 Recodification des codes données, ligne et profils de cotisations

Les données, lignes et profils ont désormais la particularités **1090.STD** en remplacement de **AUTO.STD**. Les codes des données, lignes et profils ont été modifiés pour remplacer "**AUTO**" par "**1090**"

Pour Les mandataires, il est préconisé d'ajouter la convention **1090.STD** en attendant une évolution livrée dans une prochaine mise à jour.

Exemple :

Le profil PREV_AUTO_CESA_AM.STD est recodifié en PREV_1090_AM_CESA.STD

6.1.6 Création de nouveau profils de cotisations de prevoyance

Pour pouvoir affecter correctement le bon contrat de prévoyance sur les non-cadres, les profils sont dispatchés en 3 catégories :

- Ouvrier
- Etam
- Apprentis

```
Code
```

Libellé

PREV_1090_AP_GMS	PREVOYANCE RPO APPRENTI - GMS - AUTO
PREV_1090_AP_LM	PREVOYANCE RPO APPRENTI - LONGUE MALADIE - AUTO
PREV_1090_AP_DEC	PREVOYANCE RPO APPRENTI - DECES - AUTO
PREV_1090_ET_GMS	PREVOYANCE RPO ETAM - GMS - AUTO
PREV_1090_ET_IFC	INDEMNITE FIN CARRIERE ETAM - AUTO
PREV_1090_ET_LM	PREVOYANCE RPO ETAM - LONGUE MALADIE - AUTO
PREV_1090_ET_DEC	PREVOYANCE RPO ETAM - DECES - AUTO
PREV_1090_ET_CESA	CESA ETAM - AUTO
PREV_1090_ET_APASCA	APASCA ETAM - AUTO
PREV_1090_ET_SOLID	PREVENTION SOLIDARITE ETAM - AUTO

Les anciens profils non-cadres sont désormais ceux des ouvriers.

6.1.7 Création de nouveau profils de cotisations de prévoyance Frais de santé (Mutuelle)

Pour pouvoir répondre aux fiches de paramétrage de prévoyance Frais de santé des profils, lignes et données de cotisations pour la mutuelle RENFORT ont été créés.

Les lignes de mutuelle existantes ont été renommées en mutuelle RPCS.

Code	Libellé
PREV_1090_AM_FS_R1	MUTUELLE RENFORT 1 AGENT DE MAITRISE - AUTO
PREV_1090_AM_FS_R2	MUTUELLE RENFORT 2 AGENT DE MAITRISE - AUTO
PREV_1090_AM_FS_R3	MUTUELLE RENFORT 3 AGENT DE MAITRISE - AUTO
PREV_1090_AM_FS_R4	MUTUELLE RENFORT 4 AGENT DE MAITRISE - AUTO
PREV_1090_AP_FS_R1	MUTUELLE RENFORT 1 APPRENTI - AUTO
PREV_1090_AP_FS_R2	MUTUELLE RENFORT 2 APPRENTI - AUTO
PREV_1090_AP_FS_R3	MUTUELLE RENFORT 3 APPRENTI - AUTO
PREV_1090_AP_FS_R4	MUTUELLE RENFORT 4 APPRENTI - AUTO
PREV_1090_C_FS_R1	MUTUELLE RENFORT 1 CADRE - AUTO
PREV_1090_C_FS_R2	MUTUELLE RENFORT 2 CADRE - AUTO
PREV_1090_C_FS_R3	MUTUELLE RENFORT 3 CADRE - AUTO
PREV_1090_C_FS_R4	MUTUELLE RENFORT 4 CADRE - AUTO
PREV_1090_0_FS_R1	MUTUELLE RENFORT 1 OUVRIER - AUTO
PREV_1090_0_FS_R2	MUTUELLE RENFORT 2 OUVRIER - AUTO
PREV_1090_0_FS_R3	MUTUELLE RENFORT 3 OUVRIER - AUTO
PREV_1090_0_FS_R4	MUTUELLE RENFORT 4 OUVRIER - AUTO
PREV_1090_ET_FS_R1	MUTUELLE RENFORT 1 ETAM - AUTO

Version [v7].- Mise à jour : 19/04/2024 - Groupe ISAGRI Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

PREV_1090_ET_FS_R2	MUTUELLE RENFORT 2 ETAM - AUTO
PREV_1090_ET_FS_R3	MUTUELLE RENFORT 3 ETAM - AUTO
PREV_1090_ET_FS_R4	MUTUELLE RENFORT 4 ETAM - AUTO

6.1.8 Création de profils de cotisations pour la prevoyance supplémentaire

Pour pouvoir répondre aux fiches de paramétrage de prévoyances supplémentaires des profils, lignes et données de cotisations pour les prévoyances supplémentaires (GSP) ont été créés.

Code	Libellé
PREV_1090_AM_S_DEC1	PREV_1090_AM_S_DEC1
PREV_1090_AM_S_DEC2	PREV_1090_AM_S_DEC2
PREV_1090_AM_S_DEC3	PREV_1090_AM_S_DEC3
PREV_1090_AM_S_LM1	PREV_1090_AM_S_LM1
PREV_1090_AM_S_LM2	PREV_1090_AM_S_LM2
PREV_1090_AM_S_MEN1	PREV_1090_AM_S_MEN1
PREV_1090_AM_S_MEN2	PREV_1090_AM_S_MEN2
PREV_1090_AM_S_RC1	PREV_1090_AM_S_RC1
PREV_1090_AM_S_RC2	PREV_1090_AM1_S_RC2
PREV_1090_AM_S_RC2	PREV_1090_AM2_S_RC2
PREV_1090_AM_S_RC3	PREV_1090_AM_S_RC31
PREV_1090_AM_S_RC3	PREV_1090_AM_S_RC32
PREV_1090_AM_S_RE1	PREV_1090_AM_S_RE1
PREV_1090_AM_S_RE2	PREV_1090_AM_S_RE2
PREV_1090_AP_S_DEC1	PREV_1090_NC_S_DEC1
PREV_1090_AP_S_DEC2	PREV_1090_NC_S_DEC2
PREV_1090_AP_S_DEC3	PREV_1090_NC_S_DEC3
PREV_1090_AP_S_LM1	PREV_1090_NC_S_LM1
PREV_1090_AP_S_LM2	PREV_1090_NC_S_LM2
PREV_1090_AP_S_MEN1	PREV_1090_NC_S_MEN1
PREV_1090_AP_S_MEN2	PREV_1090_NC_S_MEN2
PREV_1090_AP_S_RE1	PREV_1090_NC_S_RE1
PREV_1090_AP_S_RE2	PREV_1090_NC_S_RE2
PREV_1090_AP_S_RE3	PREV_1090_NC_S_RE3
PREV_1090_C_S_DEC1	PREV_1090_C_S_DEC1

Version [v7].- Mise à jour : 19/04/2024 - Groupe ISAGRI Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

PREV_1090_C_S_DEC2	PREV_1090_C_S_DEC2
PREV_1090_C_S_DEC3	PREV_1090_C_S_DEC3
PREV_1090_C_S_DEC4	PREV_1090_C_S_DEC4
PREV_1090_C_S_LM1	PREV_1090_C_S_LM1
PREV_1090_C_S_LM2	PREV_1090_C_S_LM2
PREV_1090_C_S_MEN1	PREV_1090_C_S_MEN1
PREV_1090_C_S_MEN2	PREV_1090_C_S_MEN2
PREV_1090_C_S_RC1	PREV_1090_C_S_RC1
PREV_1090_C_S_RC2	PREV_1090_C_S_RC21
PREV_1090_C_S_RC2	PREV_1090_C_S_RC22
PREV_1090_C_S_RC3	PREV_1090_C_S_RC31
PREV_1090_C_S_RC3	PREV_1090_C_S_RC32
PREV_1090_C_S_RE1	PREV_1090_C_S_RE1
PREV_1090_C_S_RE2	PREV_1090_C_S_RE2
PREV_1090_ET_S_DEC1	PREV_1090_NC_S_DEC1
PREV_1090_ET_S_DEC2	PREV_1090_NC_S_DEC2
PREV_1090_ET_S_DEC3	PREV_1090_NC_S_DEC3
PREV_1090_ET_S_LM1	PREV_1090_NC_S_LM1
PREV_1090_ET_S_LM2	PREV_1090_NC_S_LM2
PREV_1090_ET_S_MEN1	PREV_1090_NC_S_MEN1
PREV_1090_ET_S_MEN2	PREV_1090_NC_S_MEN2
PREV_1090_ET_S_RE1	PREV_1090_NC_S_RE1
PREV_1090_ET_S_RE2	PREV_1090_NC_S_RE2
PREV_1090_ET_S_RE3	PREV_1090_NC_S_RE3
PREV_1090_0_S_DEC1	PREV_1090_NC_S_DEC1
PREV_1090_0_S_DEC2	PREV_1090_NC_S_DEC2
PREV_1090_0_S_DEC3	PREV_1090_NC_S_DEC3
PREV_1090_0_S_LM1	PREV_1090_NC_S_LM1
PREV_1090_0_S_LM2	PREV_1090_NC_S_LM2
PREV_1090_O_S_MEN1	PREV_1090_NC_S_MEN1
PREV_1090_O_S_MEN2	PREV_1090_NC_S_MEN2
PREV_1090_0_S_RE1	PREV_1090_NC_S_RE1
PREV_1090_0_S_RE2	PREV_1090_NC_S_RE2

Version [v7].- Mise à jour : 19/04/2024 - Groupe ISAGRI Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

```
PREV_1090_0_S_RE3
```

PREV_1090_NC_S_RE3

6.2 IDCC 1090 : changement des cotisations de prévoyance

L'IRP auto change plusieurs éléments sur ces cotisations pour l'année 2024 (taux, code base assujettie, ...)

6.2.1 Mise à jour des taux de prévoyance au 01/01/2024

Aucune manipulation.

En Salaires/Informations/Général sur l'onglet Taux généraux dans le thème Prévoyance et Frais de sante :

Lignoc	Valeurs au 01/01/2024	
Lignes	Part Sal	Part Pat
PREV_1090_TA_C.STD	0.21 %	0.70 %
PREV_1090_TB_C.STD	0.21 %	0.70 %
PREV_1090_TA_AM.STD	0.24 %	1.13 %
PREV_1090_TB_AM.STD	0.24 %	1.13 %
PREV_1090_TA_NC.STD	0.19 %	1.02 %
PREV_1090_TB_NC.STD	0.19 %	1.02 %
PREV_1090_TA_C_LM.STD	0.07 %	0.20 %
PREV_1090_TB_C_LM.STD	0.07 %	0.20 %
PREV_1090_TA_AM_LM.STD	0.07 %	0.36 %
PREV_1090_TB_AM_LM.STD	0.07 %	0.36 %
PREV_1090_TA_NC_LM.STD	0.05 %	0.27 %
PREV_1090_TB_NC_LM.STD	0.05 %	0.27 %
PREV_1090_TA_NC_GMS.STD	0.19 %	RIEN
PREV_1090_TB_NC_GMS.STD	0.19 %	RIEN

6.2.2 Codes de base assujettie des prévoyances RPO

Jusqu'à présent IRP auto demandait des codes base assujetties spécifiques **17** pour les cotisations de prévoyance RPO, il faut dorénavant repasser en code **11** et **13**.

- ✓ Modification des qualifiants pour déclarer en codes 11 et 13
- ✓ Création d'une date de définition au 01/01/2024 pour les lignes concernées

Aucune manipulation.

6.2.3 Cotisation CESA : dispatche en codes 11 et 13

Aucune manipulation.

✓ Modification des lignes suivantes avec une date de définition au 01/01/2024 :

Donnée Avant	Donnée après	Nouveau libellé
PREV_1090_CESA_AM.STD	PREV_1090_AM_CESA_TA.STD	CESA AGENT MAITRISE TA

Version [v7].- Mise à jour : 19/04/2024 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

PREV_1090_CESA_C.STD	PREV_1090_C_CESA_TA.STD	CESA CADRE TA
PREV_1090_CESA_NC.STD	PREV_1090_NC_CESA_TA.STD	CESA NON CADRE TA

- ✓ Modification de la donnée **PREV_1090_CESA.STD** pour supprimer "TS" dans le libellé et le code.
- ✓ Création des lignes suivantes pour gérer la tranche B :

Donnée	Libellé
PREV_1090_AM_CESA_TB.STD	CESA AGENT MAITRISE TB
PREV_1090_C_CESA_TB.STD	CESA CADRE TB
PREV_1090_NC_CESA_TB.STD	CESA NON CADRE TB

✓ Ajouts des nouvelles lignes dans les profils suivants au 01/01/2024 :

Donnée	Libellé
PREV_1090_AM_CESA.STD	CESA AGENT MAITRISE IDCC 1090
PREV_1090_C_CESA.STD	CESA CADRE IDCC 1090
PREV_1090_O_CESA.STD	CESA OUVRIER IDCC 1090
PREV_1090_ET_CESA.STD	CESA ETAM IDCC 1090

✓ Ajout des lignes dans les modèles de bulletins.

6.2.4 Les frais de santé

Aucune manipulation.

Les frais de santé ne sont plus gérés en nbre de jours * valeur d'un jour mais plutôt en forfait mensuelle.

Création des données de taux suivantes au niveau Général :

Donnée	Libellé
MUT_1090_RG_DUO.STD	FRAIS DE SANTE RPCS DUO
MUT_1090_RG_DUOR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 DUO
MUT_1090_RG_DUOR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 DUO
MUT_1090_RG_DUOR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 DUO
MUT_1090_RG_DUOR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 DUO
MUT_1090_RG_FAM.STD	FRAIS DE SANTE RPCS FAMILLE
MUT_1090_RG_FAMR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 FAMILLE
MUT_1090_RG_FAMR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 FAMILLE
MUT_1090_RG_FAMR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 FAMILLE

MUT_1090_RG_FAMR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 FAMILLE
MUT_1090_RG_ISO.STD	FRAIS DE SANTE RPCS ISOLE
MUT_1090_RG_ISOR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 ISOLE
MUT_1090_RG_ISOR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 ISOLE
MUT_1090_RG_ISOR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 ISOLE
MUT_1090_RG_ISOR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 ISOLE
MUT_1090_RL_DUO.STD	FRAIS DE SANTE RPCS DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_DUOR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_DUOR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_DUOR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_DUOR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAM.STD	FRAIS DE SANTE RPCS FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAMR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAMR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAMR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAMR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISO.STD	FRAIS DE SANTE RPCS ISOLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISOR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 ISOLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISOR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 ISOLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISOR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 ISOLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISOR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 ISOLE - REGIME LOCAL

- ✓ Modification des lignes MUT_1090_XXXX au 01/01/2024 pour supprimer l'assiette et les taux au profit d'un résultat qui reprend les données créées.
- ✓ Mise à jour des montants forfaitaires au 01/01/2024 au niveau Général.

6.2.5 Prévoyance supplémentaire GSP

Les garanties prévoyances précédemment envoyées sur un code base assujetties **17** sont dorénavant envoyées en code **11** et **13**, à l'exception de la rente conjoint déjà envoyée sur des codes **11** et **12** et pour laquelle il n'y a pas de changement.

Aucune manipulation.

La liste de lignes concernées est consultable en **Paramètres/Déclaratif/Profils** dans les profils **PREV_1090_xxx**.

- \checkmark Modification des lignes de cotisation au 01/01/2024 :
 - Changement de libellé pour indiquer TA
 - Modification du plafond e TA + TB à TA
 - Modification des qualifiants pour chaque ligne concernée
- ✓ Création de lignes pour la tranche B :

Donnée	Libellé
PREV_1090_AM_S_DEC1B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_DEC2B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 AGENT DE MAITRISE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_DEC3B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 3 AGENT DE MAITRISE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_LM1B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_LM2B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 AGENT DE MAITRISE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_MEN1B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_MEN2B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 AGENT DE MAITRISE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_RE1B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_RE2B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 AGENT DE MAITRISE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_RC1B.STD	RENTE CONJOINT SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB RENTE CONJOINT SUPPL TB
PREV_1090_C_S_DEC1B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_DEC2B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_DEC3B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 3 CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_DEC4B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 4 CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_LM1B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_LM2B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 CADRE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB

PREV_1090_C_S_MEN1B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_MEN2B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 CADRE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_RE1B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_RE2B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_RC1B.STD	RENTE CONJOINT SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB RENTE CONJOINT SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_DEC1B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 NON CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_DEC2B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 NON CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_DEC3B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 3 NON CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_LM1B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 NON CADRE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_LM2B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 NON CADRE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_MEN1B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 NON CADRE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_MEN2B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 NON CADRE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_RE1B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 NON CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_RE2B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 NON CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_RE3B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 3 NON CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB

- ✓ Modification des profils pour intégrer les nouvelles lignes
- \checkmark Ajout des nouvelles lignes dans les modèles de bulletins

7. CHANGEMENT FICHE DE PARAMÉTRAGE IRP AUTO 2024

7.1 IDCC 1090 : changement des cotisations de prévoyance

L'IRP auto change plusieurs éléments sur ces cotisations pour l'année 2024 (taux, code base assujettie, ...)

7.1.1 Mise à jour des taux de prévoyance au 01/01/2024

Aucune manipulation.

En Salaires/Informations/Général sur l'onglet Taux généraux dans le thème Prévoyance et Frais de sante :

Ligner	Valeurs au 01/01/2024	
Lighes	Part Sal	Part Pat
PREV_1090_TA_C.STD	0.21 %	0.70 %
PREV_1090_TB_C.STD	0.21 %	0.70 %
PREV_1090_TA_AM.STD	0.24 %	1.13 %
PREV_1090_TB_AM.STD	0.24 %	1.13 %
PREV_1090_TA_NC.STD	0.19 %	1.02 %
PREV_1090_TB_NC.STD	0.19 %	1.02 %
PREV_1090_TA_C_LM.STD	0.07 %	0.20 %
PREV_1090_TB_C_LM.STD	0.07 %	0.20 %
PREV_1090_TA_AM_LM.STD	0.07 %	0.36 %
PREV_1090_TB_AM_LM.STD	0.07 %	0.36 %
PREV_1090_TA_NC_LM.STD	0.05 %	0.27 %
PREV_1090_TB_NC_LM.STD	0.05 %	0.27 %
PREV_1090_TA_NC_GMS.STD	0.19 %	RIEN
PREV_1090_TB_NC_GMS.STD	0.19 %	RIEN

7.1.2 Codes de base assujettie des prévoyances RPO

Jusqu'à présent IRP auto demandait des codes base assujetties spécifiques **17** pour les cotisations de prévoyance RPO, il faut dorénavant repasser en code **11** et **13**.

- ✓ Modification des qualifiants pour déclarer en codes 11 et 13
- ✓ Création d'une date de définition au 01/01/2024 pour les lignes concernées

Aucune manipulation.

7.1.3 Cotisation CESA : dispatche en codes 11 et 13

Aucune manipulation.

✓ Modification des lignes suivantes avec une date de définition au 01/01/2024 :

Donnée Avant	Donnée après	Nouveau libellé
PREV_1090_CESA_AM.STD	PREV_1090_AM_CESA_TA.STD	CESA AGENT MAITRISE TA
PREV_1090_CESA_C.STD	PREV_1090_C_CESA_TA.STD	CESA CADRE TA
PREV_1090_CESA_NC.STD	PREV_1090_NC_CESA_TA.STD	CESA NON CADRE TA

✓ Modification de la donnée **PREV_1090_CESA.STD** pour supprimer "TS" dans le libellé et le code.

✓ Création des lignes suivantes pour gérer la tranche B :

Donnée

Version [v7].- Mise à jour : 19/04/2024 - Groupe ISAGRI

Libellé

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

PREV_1090_AM_CESA_TB.STD	CESA AGENT MAITRISE TB
PREV_1090_C_CESA_TB.STD	CESA CADRE TB
PREV_1090_NC_CESA_TB.STD	CESA NON CADRE TB

✓ Ajouts des nouvelles lignes dans les profils suivants au 01/01/2024 :

Donnée	Libellé
PREV_1090_AM_CESA.STD	CESA AGENT MAITRISE IDCC 1090
PREV_1090_C_CESA.STD	CESA CADRE IDCC 1090
PREV_1090_O_CESA.STD	CESA OUVRIER IDCC 1090
PREV_1090_ET_CESA.STD	CESA ETAM IDCC 1090

✓ Ajout des lignes dans les modèles de bulletins.

7.1.4 Les frais de santé

Aucune manipulation.

Les frais de santé ne sont plus gérés en nbre de jours * valeur d'un jour mais plutôt en forfait mensuelle.

✓ Création des données de taux suivantes au niveau Général :

Donnée	Libellé
MUT_1090_RG_DUO.STD	FRAIS DE SANTE RPCS DUO
MUT_1090_RG_DUOR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 DUO
MUT_1090_RG_DUOR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 DUO
MUT_1090_RG_DUOR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 DUO
MUT_1090_RG_DUOR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 DUO
MUT_1090_RG_FAM.STD	FRAIS DE SANTE RPCS FAMILLE
MUT_1090_RG_FAMR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 FAMILLE
MUT_1090_RG_FAMR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 FAMILLE
MUT_1090_RG_FAMR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 FAMILLE
MUT_1090_RG_FAMR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 FAMILLE
MUT_1090_RG_ISO.STD	FRAIS DE SANTE RPCS ISOLE
MUT_1090_RG_ISOR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 ISOLE
MUT_1090_RG_ISOR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 ISOLE

MUT_1090_RG_ISOR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 ISOLE
MUT_1090_RG_ISOR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 ISOLE
MUT_1090_RL_DUO.STD	FRAIS DE SANTE RPCS DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_DUOR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_DUOR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_DUOR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_DUOR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 DUO - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAM.STD	FRAIS DE SANTE RPCS FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAMR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAMR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAMR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_FAMR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 FAMILLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISO.STD	FRAIS DE SANTE RPCS ISOLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISOR1.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 1 ISOLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISOR2.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 2 ISOLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISOR3.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 3 ISOLE - REGIME LOCAL
MUT_1090_RL_ISOR4.STD	FRAIS DE SANTE RPCS + RENFORT 4 ISOLE - REGIME LOCAL

- ✓ Modification des lignes MUT_1090_XXXX au 01/01/2024 pour supprimer l'assiette et les taux au profit d'un résultat qui reprend les données créées.
- ✓ Mise à jour des montants forfaitaires au 01/01/2024 au niveau Général.

7.1.5 Prévoyance supplémentaire GSP

Les garanties prévoyances précédemment envoyées sur un code base assujetties **17** sont dorénavant envoyées en code **11** et **13**, à l'exception de la rente conjoint déjà envoyée sur des codes **11** et **12** et pour laquelle il n'y a pas de changement.

Aucune manipulation.



La liste de lignes concernées est consultable en **Paramètres/Déclaratif/Profils** dans les profils **PREV_1090_xxx**.

- ✓ Modification des lignes de cotisation au 01/01/2024 :
 - Changement de libellé pour indiquer TA
 - Modification du plafond e TA + TB à TA
 - o Modification des qualifiants pour chaque ligne concernée
- Création de lignes pour la tranche B :

Donnée	Libellé
PREV_1090_AM_S_DEC1B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_DEC2B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 AGENT DE MAITRISE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_DEC3B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 3 AGENT DE MAITRISE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_LM1B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_LM2B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 AGENT DE MAITRISE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_MEN1B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_MEN2B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 AGENT DE MAITRISE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_RE1B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_RE2B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 AGENT DE MAITRISE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_AM_S_RC1B.STD	RENTE CONJOINT SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 AGENT DE MAITRISE TB RENTE CONJOINT SUPPL TB
PREV_1090_C_S_DEC1B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_DEC2B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_DEC3B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 3 CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_DEC4B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 4 CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_LM1B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_LM2B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 CADRE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_MEN1B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_MEN2B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 CADRE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_RE1B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB

PREV_1090_C_S_RE2B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_C_S_RC1B.STD	RENTE CONJOINT SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 CADRE TB RENTE CONJOINT SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_DEC1B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 NON CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_DEC2B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 NON CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_DEC3B.STD	DECES SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 3 NON CADRE TB DECES SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_LM1B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 NON CADRE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_LM2B.STD	LONGUE MALADIE ET INVALIDITE SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 NON CADRE TB LONGUE MALADIE SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_MEN1B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 NON CADRE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_MEN2B.STD	MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 NON CADRE TB MENSUALISATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_RE1B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 1 NON CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_RE2B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 2 NON CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB
PREV_1090_NC_S_RE3B.STD	RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE NIVEAU 3 NON CADRE TB RENTE EDUCATION SUPPLEMENTAIRE TB

- ✓ Modification des profils pour intégrer les nouvelles lignes
- ✓ Ajout des nouvelles lignes dans les modèles de bulletins

8. MISE À JOUR 7.01

8.1 Les primes mise en place en 7.01

8.1.1 Prime formation qualification et Majoration salaire

Extrait de la convention

Formation-qualification des ouvriers et employés n

Les actions de formation ouvrent droit, selon les cas, soit à une prime de formation-qualification (PFQ) temporaire versée pendant 6 mois, soit à une majoration de salaire définitivement acquise par le salarié.

Comment verser la prime et/ou majoration?

Renseigner la majoration pour les formations d'une durée supérieure à 105h au niveau salarié

ÉTAPE 1 : Aller en Accueil/Informations/Salarié onglet Valeurs

ÉTAPE 2 : Dans le thème Divers au brut, sur la donnée **PR_FQ_1090_105_MAJO.STD**

choisir dans la liste la majoration du salarié

Etat	civil	Contrat Situat	tion \ Règles sociales \ Règles fiscales	Valeurs Gestion du te	emps Cotisations	Règler
•	🁗 То	us				<u>^</u>
	ă	Salaire de base				
	ă	Horaires				
	0 🎽	Journalières				
	ĕ	Congés payés				
	0 🎽	Arrêt de travail				
	ĕ	Divers au brut				
	0 🎽	Divers au net				
	😆 🦲 Frais professionnels					
	🍊 Prélèvement à la source (PAS)					
	Ă	Départ				*
¥	Filtres					
		lacharchar				
		echercher				
C		Code	Libellé	Saisie	Donnée indirecte	
2	PR_FC	_1090_105_MAJO	MAJORATION POUR LES FORMATIONS	•		
	PR_FC	_1090_VAL_PT.S1	VALEUR DU POINT POUR CALCUL DE L			
m	PRIME	_CP_001_BASE_F.	BASE PRIME FIXE (base * taux %) – LI	SUSCEPTIBLE DE BENEFICI	ER D'UNE PROMOT	ION
*	PRIME	_CP_001_TX_F.ST	TAUX PRIME FIXE (base * taux %) - LI	LI NON SUSCEPTIBLE DE BENEFICIER D'UNE PROMOTION		NOTION
*	PRIME	_CP_001_TX_F.ST	TAUX PRIME FIXE (base * taux %) - LI	LI N'A PAS OBTENU LA CERTIFICATION		OMOTION

<u>Saisir le nombre de formation en fonction du nombre d'heure en calcul de bulletin (pour toute durée de formation)</u>

ÉTAPE 1 :Aller en Salaires/Bulletin de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 :Sur l'onglet Valeurs mensuelles, aller dans le thème Divers au brut

ÉTAPE 3 : Saisir le nombre de formations sur les données :

Code	Libellé	Saisie	Cumul	1	Ş
PR_FQ_1090_18_35.STD	NOMBRE DE FORMATION ENTRE 18H ET 35H POUR CALCUL PFQ - IDCC 1090			12	Ę
PR_FQ_1090_35_105.STD	NOMBRE DE FORMATION ENTRE 35H ET 105H POUR CALCUL PFQ - IDCC 1090			12	Ę
PR_FQ_1090_SUP_105.STD	NOMBRE DE FORMATION SUPERIEUR A 105H POUR CALCUL PFQ - IDCC 1090			12	₽

Que fait le programme?

- ✓ Création des données
 - **PR_FQ_1090_18_35.STD** NOMBRE DE FORMATIONS ENTRE 18H ET 35H POUR CALCUL PFQ IDCC 1090
 - PR_FQ_1090_35_105.STD 6 NOMBRE DE FORMATIONS ENTRE 35H ET 105H POUR CALCUL PFQ -IDCC 1090
 - PR_FQ_1090_SUP_105.STD NOMBRE DE FORMATIONS SUPERIEUR A 105H POUR CALCUL PFQ -IDCC 1090
 - **PR_FQ_1090_VAL_PT.STD** -VALEUR DU POINT POUR LE CALCUL DE LA PRIME DE FORMATION QUALIFICATION IDCC 1090
 - **PR_FQ_1090_105_MAJO.STD** MAJORATION POUR LES FORMATIONS SUPERIEUR A 105H POUR CALCUL PFQ IDCC 1090
- Création de lignes de brut
 - PR_FQ_1090.STD PRIME FORMATION QUALIFICATION IDCC 1090
 - MAJO_FQ-1090.TSD MAJORATION FORMATION QUALIFICATION -IDCC 1090

✓

8.1.2 Prime d'intégration

Extrait de la convention

Prime versée aux salariés embauchés en CDI dans la même entreprise [ou aux salariés embauchés en CDD (quelle que soit la durée), à condition que ce CDD soit immédiatement suivi d'un CDI dans la même entreprise (Avenant n o 88 du 10-4-2019 étendu)] au terme d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à l'issue duquel ils ont obtenu une certification figurant dans la série 2 ou supérieure du répertoire national des certifications.

Comment verser cette prime?

ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Bulletin de salaire/Calcul



ÉTAPE 3 : Saisir le montant sur la donnée PR_INTEG_1090 - PRIME D'INTEGRATION - IDCC 1090

Que fait le programme?

- ✓ Création d'une donnée **PR_INTEG_1090 PRIME D'INTEGRATION IDCC 1090**
- ✓ Création d'une ligne de brut **PR_INTEG_1090 PRIME D'INTEGRATION IDCC 1090**

8.1.3 Prime de suppléance

Extrait de la convention

Lorsqu'une entreprise de 8 salariés au plus ne comporte pas, en plus du chef d'entreprise lui-même, un agent de maîtrise dont la fonction d'encadrement est la fonction principale, un salarié peut exercer cette fonction temporairement vis-à-vis du personnel et de la clientèle, sans pour autant bénéficier du classement du personnel de maîtrise.

Comment verser cette prime?

ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Bulletin de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 :Sur l'onglet Valeurs mensuelles, aller dans le thème Divers au brut

ÉTAPE 3 :Saisir le montant sur la donnée PR_SUPPL_1090 - PRIME DE SUPPLEANCE - IDCC 1090

Que fait le programme?

- ✓ Création d'une donnée PR_SUPPL_1090 PRIME DE SUPPLEANCE IDCC 1090
- Création d'une ligne de brut PR_SUPPL_1090 -PRIME DE SUPPLEANCE IDCC 1090
- ✓ Insertion des lignes dans les modèles de bulletin Ouvrier et employés (non cadre):

PR_FQ_1090.STD

PR_INTEG_1090.STD

PR_SUPPL_1090.STD

MAJO_FQ_1090STD

Insertion des lignes dans les modèles de bulletin toutes catégories (sauf mandataires et stagiaires)
 PR_INTEG_1090.STD

9. MISES EN PLACE EN 7.10

9.1 Indemnités de panier

9.1.1 Comment saisir des indemnités de panier ?



ÉTAPE 2 : Sur le salarié concerné, aller en Valeurs mensuelles dans le thème Frais professionnels/Repas Titres restaurant

ÉTAPE 3 : Saisir le nombre de paniers sur :

• PANIER_1090_NB.STD - NB DE PANIER - IDCC 1090

ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

9.1.2 Que fait le programme ?

- ✓ Création d'une donnée au niveau Générale pour le tarif :
 - **PANIER_1090.STD** NDEMNITE PANIER IDCC 1090
- ✓ Création d'une donnée de saisie au niveau calcul de bulletin pour le nombre de panier :
 - PANIER_1090_NB.STD NB DE PANIER IDCC 1090
- ✓ Création d'une ligne de net :
 - PANIER_N.STD NDEMNITE DE PANIER IDCC 1090

Cette documentation correspond à la version v7. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.